
Don du citoyen David, de la section des Champs-Élysées, pour les frais de la guerre, en annexe de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen David, de la section des Champs-Élysées, pour les frais de la guerre, en annexe de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20371_t1_0276_0000_17

Fichier pdf généré le 23/01/2023

2°) 941 liv. 16 s., en écus d'argent et pièces d'or ;

3°) 74 liv. 15 s. en assignats, 20 liv. 9 s. en écus, et 9 chemises, provenant des dons faits par la société populaire pour nos braves défenseurs.

La dite commune demande la ci-devant église pour y installer la municipalité, le comité révolutionnaire et la Société populaire.

Renvoi au Comité d'aliénation et des domaines (1).

72

La Société populaire de Gefosse, département de la Manche, offre à la patrie 75 chemises, 14 draps, 7 brides, 9 selles, 3 paires de bottes, 2 paires de souliers, 2 paires de bas et 390 liv. 19 s. en argent (2).

73

Les citoyens Cocquerel, ex-curé de la paroisse de Saint-Martin-de-Montdidier, et Decaix, ex-chapelain d'Amiens, ont remis leurs lettres de prêtrise et abandonné à la Nation, l'un une rente de 12 liv. 10 s., et le second une pension de 106 liv. (3).

74

Le citoyen Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme, a envoyé dix décorations militaires et deux croix d'or, dont une est enrichie de quatre petites pierres fausses (4).

75

Le citoyen Mamlain a déposé à la Trésorerie nationale 538 liv. 10 s. pour les veuves et orphelins de la Patrie (5).

76

Le citoyen Emile David, de la section des Champs-Élysées, a fait don de 30 liv. pour les frais de guerre (6).

- (1) B⁴ⁿ, 3 germ. (2^e suppl^t).
- (2) B⁴ⁿ, 3 germ. (2^e suppl^t).
- (3) B⁴ⁿ, 3 germ. (2^e suppl^t).
- (4) B⁴ⁿ, 3 germ. (2^e suppl^t).
- (5) B⁴ⁿ, 3 germ. (1^{er} suppl^t).
- (6) B⁴ⁿ, 3 germ. (2^e suppl^t).

PIÈCES ANNEXES

I

[La Sté popul. de Barr, à la Conv. Barr, 28 plu. II] (1).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Barr s'empresse de vous exposer que la translation de l'administration du district de la commune de Barr en celle de Schlestadt, ordonnée par le représentant Lémane cause une infinité de désordre et de plaintes, pour la plus grande partie des administrés. La commune de Schlestadt, pour obtenir cette translation a présenté une pétition remplie de mensonges; il y est dit que Schlestadt se trouve au centre tandis qu'il est évident que la situation topographique de Barr est la plus avantageuse exigée pour être à portée de toutes les parties du district et il est incontestable, que Schlestadt se trouve justement à l'extrémité dans une position excentrique.

Nous demandons que la loi qui porte que le séjour de chaque administration soit fixé au centre des administrés soit exécutée. Il est vrai que Schlestadt est plus peuplé que Barr, mais s'il est question du patriotisme et du montant des contributions, la commune de Barr est dans le cas de l'emporter sur toutes les communes du district, depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce moment. Nous considérons quelques exemples.

1°) Schlestadt compte un grand nombre d'émigrés. Barr n'en a aucun.

2°) Il peut être prouvé, que d'un nombre de 1600 citoyens, il ne s'y trouve qu'environ 100 patriotes parmi lesquels se trouvent un grand nombre de citoyens de l'intérieur.

3°) S'agit-il du nombre des volontaires, Schlestadt n'a rien fait que par la force, pas un seul n'a marché contre les rebelles de la Vendée, tandis que la commune de Barr en fait marcher plus de 30, de sorte, que dans ce moment le tiers de nos citoyens se trouve entre les défenseurs de la patrie.

4°) Et avec quelle lenteur s'est-on prêté à la fabrication si importante des souliers ? Barr en a expédié 690 paires et Schlestadt, cette commune si nombreuse n'en a fourni que 144 paires.

5°) S'agit-il des contributions, on peut prouver que nulle autre commune du district n'a pavé en proportion autant que la commune de Barr. Le montant de l'emprunt volontaire de cette commune est de 154 000 livres, celui de Schlestadt... zéro.

Enfin on ne peut pas passer sous silence que lors de l'invasion de l'ennemi, le général, commandant alors cette place, se trouvant dépourvu d'une garnison suffisante et portant en même temps une juste méfiance dans les citoyens de

(1) D IV bis 88, doss. Bas-Rhin. Reçu le 21 vent. II.